



ARRETE DU MAIRE N° 55/2026

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS 2026-2032

Le Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants, prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

Vu la délibération du conseil municipal n°20260430-05 en date du 30 avril 2026, rendue exécutoire le 04 mai 2026, fixant le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale respectivement élus et nommés,

Vu l'affiche informant ces associations du renouvellement de membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, apposée en mairie du 24 mars 2026 au 07 mai 2026 et les courriers envoyés aux diverses associations

Considérant les propositions effectuées par l'Union Départementale des Associations Familiales, et les associations locales

Vu l'arrêté n°35-2026 du 11 mai 2026 relatif à la nomination des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu la démission d'un des membres nommés du CCAS de l'association locale Familles Rurales

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un remplaçant, issu de la même association, proposé par cette dernière

ARRETE

Article 1^{er} : Est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Madame Marie-Thérèse GAUTIER, domiciliée à Conlie 9 Rue des Bleuets, représentant l'association locale des Familles Rurales

Article 2 : Le Maire est chargé de la notification et de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, le receveur de la commune et à l'intéressée.

Fait à Conlie, le 04 août 2026
Le Maire, Nathalie THIEBAUD



Hôtel de Ville - Place des Halles - 72240 CONLIE ☎ 02-43-20-50-35
📠 02-43-20-99-37 email mairie@conlie.fr





Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
Reçu à la Préfecture le 04 août
Affiché le 04 août 2026
Notifié le 04 août 2026

Hôtel de Ville - Place des Halles - 72240 CONLIE ☎ 02-43-20-50-35
📠 02-43-20-99-37 email mairie@conlie.fr



Publié le : 18/08/2026 12:10 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Conlie
https://www.intramuros.org/conlie/documents_administratifs/75596